

## Règlement **Jeu Concours** : **REC RUGBY - USBPA**

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

M.B.A Mutuelle, mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 777 749 409. Siège social : 62, Boulevard Jean Mermoz CS 90739 35207 RENNES CEDEX 2, organise un jeu-concours intitulé « **REC RUGBY – USBPA** ».

### **ARTICLE 2 : Participants**

La participation à ce jeu-concours est réservée à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine. Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion du personnel et des élus de la mutuelle organisatrice.

### **ARTICLE 3 : Modalités de participation**

Pour participer il suffit de commenter la publication Facebook en indiquant souhaitant participer au jeu. Un tirage au sort sera effectué pour gagner : 1 lots.

### **ARTICLE 4 : Date et lieu de validité**

Ce jeu se tiendra du 13 octobre 2025 au 16 octobre 2025 sur la page Facebook de la mutuelle.

### **ARTICLE 5 : Désignation des gagnants**

Le 16/10/2025, un tirage au sort au sort sera effectué entre toutes les personnes ayant participé à ce jeu.

### **ARTICLE 6 : Annonce des résultats et attribution des lots**

L'annonce des résultats et de l'attribution des lots se fera le 16 octobre sur la page Facebook de la mutuelle. Le gagnant sera contacté par message privé pour rassembler les informations nécessaires à la délivrabilité du lot :

- 4 places sèches pour le match REC Rugby vs USBPA le samedi 18 octobre à 18h30 au stade vélodrome à Rennes

Le gagnant ne pourra en aucun cas céder sa dotation à titre onéreux, ni prétendre obtenir la contre-valeur en numéraire ni obtenir son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La dotation est nominative, elle ne pourra donc pas être remise à une autre personne que celle désignée comme gagnant.

## **ARTICLE 7 : Cas de force majeure**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être reconnue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

## **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

L'organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement pour jouer et/ou faire usage de son lot.

## **ARTICLE 9 : Informatique et Libertés**

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu-concours. M.B.A Mutuelle est sensible à la protection des données personnelles et s'engage au respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Liberté.

A ce titre, les données collectées ont pour finalité la gestion et l'exécution du jeu/concours, notamment la remise des lots.

Le responsable de traitement de M.B.A Mutuelle est le Directeur Général. Il peut être contacté, pour l'exercice du droit lié aux données à caractère personnel (accès, rectification ou effacement, limitation, opposition, portabilité) selon les modalités suivantes :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, Délégué à la Protection des Données au 62, Boulevard Jean Mermoz CS 90739 35207 RENNES CEDEX 2.

- Par courriel : [dpo@mbamutuelle.com](mailto:dpo@mbamutuelle.com)

M.B.A Mutuelle apporte la plus grande attention aux données personnelles de ses membres participants, néanmoins si le membre participant considère que le traitement des données le concernant porte atteinte à ses droits, il dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Par courrier postal : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

- Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de M.B.A Mutuelle, des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet de M.B.A Mutuelle : [mbamutuelle.com](https://www.mbamutuelle.com), rendez-vous sur la page : <https://www.mbamutuelle.com/reglement-general-de-protection-des-donnees.php>

## **ARTICLE 11 : Dépôt du règlement**

Le règlement du jeu peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, 62, Boulevard Jean Mermoz, CS 90739, 35207 RENNES CEDEX 2.

Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande, sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.



Le règlement du jeu est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mbamutuelle.com> , ainsi que dans les agences M.B.A Mutuelle.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Cet avenant sera publié sur le site internet : <http://www.mbamutuelle.com>.

Cette information rendra opposable l'interruption ou la modification du présent règlement.